

Règlement du Grand Pitch – SEEPH 2023

La société Pépites Emploi !, SARL au capital de 2 000 euros dont le siège est situé au 21 rue Béranger 750003 PARIS et représentée par ses gérant.e.s Madame Yohanna CHEMOUNY et Monsieur Arnaud DRUGY, organise du 24 d'avril 2023 au 9 décembre 2023 un concours d'art oratoire gratuit à destination des personnes en situation de handicap.

Article 1 – Objet du Grand Pitch

Pépites emploi ! (ci-après également désigné « l'organisateur ») organise la 3ème édition du premier concours d'art oratoire dédié au handicap, Le Grand Pitch (ci-après également désigné « l'événement ») dont la phase de vote se produira lors de la 27ème édition de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées) qui se déroulera du 20 novembre 2023 au 26 novembre 2023. L'événement comprend une phase de coaching, une phase de tournage puis une remise des prix qui aura lieu en présentiel ou en distanciel pendant la semaine du 4 décembre 2023 au 9 décembre 2023.

L'objectif du Grand Pitch est de reprendre les codes du social learning pour faire de l'exercice du pitch un outil de sensibilisation au handicap dans l'entreprise. Le social learning est une forme de pédagogie par le partage d'expériences issues de personnes qui ne sont pas des experts mais simplement des personnes concernées par le handicap et qui décident de partager un point de vue.

Quinze (15) Pépites sélectionnées par Pépites Emploi ! vont pitcher un thème prédéfini, en lien avec le handicap, et ce, sous format vidéo. Ces captations vidéo par Pépites Emploi seront diffusées sur le site internet du Grand Pitch (<https://www.legrandpitch.com>) et seront accessibles à tous lors de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées) et au-delà, jusqu'à dix ans après l'événement. Les captations des pitches seront également transmises aux entreprises partenaires officiels et pourront être diffusées dans les locaux de ces dernières (exemple : sur les écrans de l'entreprise).

Les thèmes sont imposés par l'organisateur et la durée du pitch ne devra pas excéder 2 minutes. L'organisateur s'autorise à modifier un thème sur la période de préparation si toutefois cela est jugé pertinent.

Article 2 – Conditions et modalités de participation pour les candidat.e.s

Le Grand Pitch est ouvert uniquement aux personnes majeures en situation de handicap sans critères de métier ou de diplôme. Quinze candidats seront sélectionnés en amont, à travers un appel à candidatures au casting, sur la base de leurs motivations pour participer au concours.

- Le dépôt de candidature au casting

Les personnes majeures souhaitant participer au casting doivent déposer et confirmer leur candidature sur le site internet <https://www.legrandpitch.com> du 24 avril 2023 au 9 juin 2023 minuit.

Après cette date, les candidatures seront refusées.

Pour participer, les candidat.es doivent remplir le formulaire de dépôt de candidature disponible sur le site <https://www.legrandpitch.com> avec les mentions suivantes : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse électronique, adresse postale, date de naissance et statut puis répondre à quatre questions relatives à leur participation à l'événement.

Tout dossier de candidature incomplet, ou avec des coordonnées erronées ou parvenu après la date limite d'envoi sera considéré comme nul.

L'organisateur à réception de ce dossier complet invitera par courrier électronique « Les candidat.es » à planifier sur le planning proposé une session de 15 (quinze) minutes en visio-conférence en cliquant sur le lien (url) indiqué dans le courrier électronique de l'organisateur. Dans le cadre de ce casting, cette session en visio-conférence de 15 (quinze) minutes sera enregistrée.

Le planning de sessions de 15 (quinze) minutes sera clôturé le 15 juin 2023 minuit. Après cette date les « candidat.es » qui n'auront pas planifié leur session via le lien indiqué dans le courrier électronique envoyé par l'organisateur verront leur dossier de candidature considéré comme incomplet et donc considéré comme nul.

Les candidat.es seront informés par l'organisateur de l'événement s'ils font partie du casting « Le Grand Pitch Edition 2023 » avant le 31 juillet 2023 par téléphone ou par courrier électronique.

Séminaire - Accélérateur de talents

La participation à l'évènement est gratuite et implique la présence de chaque candidat à un accélérateur de talents de 5 jours et 4 nuits du 18 septembre 2023 au 22 septembre 2023, dans un lieu unique en Normandie. L'adresse postale sera communiquée, aux candidat.es dans le courrier électronique de validation de candidature.

Après validation par l'organisateur de la candidature et pour que la participation du.de la candidat.e à « l'évènement » soit définitive, la.le candidat.e dispose d'un délai de 7 jours pour retourner à l'organisateur :

- Le règlement signé,
- Le droit à l'image,
- Le formulaire RGPD,
- Le programme du séminaire.

Programme

Durant ce séminaire, des coachings collectifs, des ateliers et des moments conviviaux devront être suivis.

Des rencontres inédites et privilégiées seront ainsi partagées.

Un programme sera défini pour les 5 jours et devra être respecté. Des temps libres seront également organisés.

La.le candidat.e s'engage à pratiquer les activités dont son état de santé ne s'y oppose pas dans le cadre du séminaire.

Le planning sera transmis aux candidat.es en amont, afin qu'ils puissent connaître les différents évènements.

Participation

La participation au Grand Pitch inclut également le recueil de témoignages des participant.e.s ainsi que la réalisation de leur portrait. Ces données seront diffusées sous format écrit lors de la 27^{ème} édition de la SEEPH.

Pour valider leur participation, les personnes intéressées devront accepter de se conformer au présent Règlement du Grand Pitch, ainsi qu'au Règlement Intérieur du lieu loué pour l'occasion. Ces personnes sont ci-après dénommées « les participant.e.s » ou « les candidat.e.s ».

Les participant.e.s pourront se rétracter jusqu'à 7 jours après la validation de leur candidature. Seule une demande écrite sera acceptée pour désinscrire « les participant.e.s ».

Au vu du financement avancé pour cet événement, une participation de 500€ vous sera demandée en cas de rétraction.

Une fois le délai de rétraction de sept (7) jours dépassé, les candidats s'engagent à participer à la 3^{ème} édition du Grand Pitch.

Alimentation, santé et hygiène

Aucun sacrifice financier ne sera réclamé aux participants. Les frais de ce séjour seront pris en charge : repas, déplacements et logement.

Les menus sont établis dans un souci d'équilibre alimentaire, de diversification et leurs confections respectent les règles d'hygiène en vigueur. Trois repas seront répartis chaque jour, durant l'intégralité du séjour.

Pour ce séjour, il ne faudra pas oublier vos affaires personnelles que vous souhaitez apporter : vêtements, soins hygiéniques, médicaments, appareils électroniques (ordinateur, téléphone, tablette), ...

Règles de vie

La.Le participant.e s'engage à respecter les règles mises en place. Elle.il est tenu.e de respecter l'ensemble des personnes présentes, dans ses actes et ses paroles, ainsi que les installations et le matériel mis à sa disposition. Le respect, la cordialité et la convivialité sont des notions indispensables.

En cas de violence, le.la participant.e sera sanctionné.e et les frais de rapatriement seront intégralement à sa charge.

En cas de vol avéré, le.la participant.e sera sanctionné.e et Pépites Emploi ! se réserve le droit d'exclure le.la candidat.e du Grand Pitch.

En cas de possession et d'usage de drogue (interdit par la loi), le.la participant.e est précisément reconnu.e comme contrevenant au règlement intérieur. Après entretien, l'exclusion de la personne contrevenante sera décidée. Une poursuite judiciaire pourra également être engagée.

En cas de perte, l'ensemble de l'organisation décline toute responsabilité.

Article 3 – Conditions et modalités de participation pour les entreprises

La signature du présent règlement autorise Pépites Emploi ! et l'entreprise partenaire à l'événement à utiliser les éléments de communication.

Les entreprises adhérant au projet disposent des éléments de communication pour relayer l'opération auprès de leur public.

Les entreprises autorisent Pépites Emploi ! à utiliser leur logo et à les citer dans les dispositifs de communication. Elles s'engagent à s'impliquer dans les plans de communication et à relayer ces plans et les différentes informations diffusées par Pépites Emploi ! auprès de leurs équipes et de leurs contacts. Elles s'engagent également à inciter et promouvoir au vote sur la plateforme consacrée lors de la SEEPH 2023.

Les entreprises auront accès aux vidéos des pitches des candidat.e.s jusqu'à la prochaine édition du Grand Pitch, à compter de la fin de la 3ème édition, sauf changement d'avis de l'un.e des candidat.e.s sur la diffusion de son image. Elles s'engagent à utiliser ces vidéos seulement dans le cadre de dispositif de sensibilisation et de communication sur le sujet du handicap, en interne, et pour rien d'autre.

Article 4 – Accès au site du Grand Pitch

Le public, les participant.e.s, les coachs, les membres du jury, les sponsors ainsi que les collaborateur.rice.s des entreprises participant à l'événement auront accès aux vidéos des « pitches » sur le site du Grand Pitch. Les sponsors et les entreprises auront accès à ces images jusqu'à la prochaine édition pour qu'ils/elles puissent les réutiliser comme support de sensibilisation et de communication en interne.

Règles de vie

La.Le participant.e s'engage à respecter les règles mises en place. Elle.il est tenu.e de respecter l'ensemble des personnes présentes, dans ses actes et ses paroles, ainsi que les installations et le matériel mis à sa disposition. Le respect, la cordialité et la convivialité sont des notions indispensables.

En cas de violence, le.la participant.e sera sanctionné.e et les frais de rapatriement seront intégralement à sa charge.

En cas de vol avéré, le.la participant.e sera sanctionné.e et Pépites Emploi ! se réserve le droit d'exclure le.la candidat.e du Grand Pitch.

En cas de possession et d'usage de drogue (interdit par la loi), le.la participant.e est précisément reconnu.e comme contrevenant au règlement intérieur. Après entretien, l'exclusion de la personne contrevenante sera décidée. Une poursuite judiciaire pourra également être engagée.

En cas de perte, l'ensemble de l'organisation décline toute responsabilité.

Article 5 – Programme de l'évènement

L'organisation complète de cet événement portera d'avril à décembre 2023.

Les temps forts de cet évènement sont :

- Le casting : du 24 avril au 9 juin 2023
- Le séminaire : du 18 au 22 septembre 2023
- Le temps du vote : du 20 novembre au 1^{er} décembre 2023
- La remise de prix : la semaine du 4 au 9 décembre 2023

Les participant.e.s et les entreprises peuvent demander le calendrier détaillé de l'évènement par mail aux organisateurs de l'évènement. (cf. Yohanna Chemouny : yohanna@pepitesemploi.com / Arnaud Drugy : arnaud@pepitesemploi.com)

Article 6 – Sélection des gagnants

Lors de la 27^{ème} édition de la SEEPH, le public, les collaborateur.rice.s des entreprises participant à l'évènement et les sponsors voteront sur le site du Grand Pitch pour le pitch qu'ils/elles estiment être le plus prometteur.

Sous un système de pondération, les likes du public seront calculés de façon à attribuer une note sur 100 aux candidat.e.s.

Les votes se clôtureront le vendredi 1^{er} décembre 2023, une semaine après la fin de la 27^{ème} édition de la SEEPH, afin de laisser le temps aux pitches diffusés d'être visionnés et de récolter de façon équitable les votes du grand public sur le site www.legrandpitch.com.

Le jury, composé de personnalités qualifiées et reconnues pour leur expertise évaluera les 15 pitches réalisés par les candidat.e.s en fonction de critères cités dans la grille d'évaluation. Ce jury devra choisir le/la meilleur.e candidat.e de chaque catégorie afin de désigner 5 grand.e.s gagnant.e.s, soit 1 gagnant.e par thème.

En plus de ces 5 gagnant.e.s, le jury désignera 1 pitch « coup de cœur » sur l'ensemble des thèmes.

À titre indicatif, ces critères pourront être :

- Qualité oratoire (expression, force de persuasion, capacité à captiver l'attention...)
- Contenu du pitch (capacité à traiter le sujet, prise de position, richesse de la l'argumentation...)

Le jury est souverain et ne motive pas ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation du meilleur pitch.

Article 7 – Système d'évaluation

Les likes du public permettront de déterminer le gagnant du Prix du public, tandis que les autres prix seront attribués par un jury, selon une grille de notation.

La grille de notation sera disponible sur demande, aux participants.

L'annonce des cinq grand.e.s gagnant.e.s de cette 3^{ème} édition du Grand Pitch, ainsi que le pitch "coup de cœur", s'effectuera entre le 1^{er} décembre 2023 et le 10 décembre 2023.

Article 8 – Garanties et responsabilités

Chaque participant.e et entreprise s'engagent à respecter le présent règlement.

Chaque participant.e déclare et garantit disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents au pitch qu'il/elle réalise dans le cadre du Grand Pitch.

Chaque participant.e et entreprise garantissent contre tous recours de tiers à cet égard et reconnaît être informé.e qu'il/elle sera tenu.e pour seul.e responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie. Les participant.e.s renoncent à tous recours dirigé contre Pépites emploi ! et portant sur les conditions d'organisation, de déroulement et de résultats du Grand Pitch.

Pépites emploi ! se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Grand Pitch à tout moment en cas d'évènement qualifié de force majeure, tels que ceux reconnus par la jurisprudence française, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Pépites emploi ! ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participant.e.s au réseau internet.

Pépites Emploi ! ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Grand Pitch.

Pépites Emploi ! ne saurait être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de toute donnée de ce fait.

Pépites Emploi ! se réserve le droit d'exclure de la participation au Grand Pitch toute personne troublant son bon déroulement.

Article 9 – Droit d'image

La.le participant.e au Grand Pitch autorise Pépites Emploi ! à réaliser des captations vidéos, photos, enregistrements sonores, témoignages ainsi que des portraits (ci-après désignés « les supports »).

Il/Elle cède gracieusement à Pépites Emploi !, au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos, d'enregistrements et de vidéos et conformément à ce qui est défini ci-dessous :

- Le droit de reproduire les supports, en intégralité ou par extraits, par tous procédés connus et inconnus à ce jour (notamment par voie graphique, par enregistrement magnétique, optique, numérique ou électronique...) et sur tous supports (notamment sur papier ou tout et de communication au public dans les conditions définies ci-après ;
- Le droit de représenter ces supports, en intégralité ou par extraits, par tous procédés de communication au public connu et inconnu à ce jour (notamment via le réseau hertzien, le câble, le satellite, la télécommunication et/ou tout procédé de communication par voie numérique ou électronique) aux fins de diffusions gratuites telles que ci-après définies ;
- Le droit de diffusion dans les enceintes de Pépites Emploi ! et des sponsors sur tout type d'écran et sur leurs réseaux sociaux externes ;
- Le droit de diffusion dans les enceintes des entreprises participant au Grand Pitch pour une durée d'un an, à compter de la 3^{ème} édition du Grand Pitch ;
- Le droit d'utilisation dans le cadre de la communication interne et externe de Pépites Emploi !, de la promotion de l'établissement et de ses activités (notamment par l'envoi à la presse ou à des tiers, sur support matériel ou de façon dématérialisée, de Newsletters, ou de publications diverses), ou de la présentation de ses collections à l'extérieur de ses emprises (dans le cadre d'expositions, de salons, manifestations, colloques etc.).
- Le droit d'utilisation dans le cadre de communication et de sensibilisation au handicap, en interne, des entreprises participant à l'événement, et pour rien d'autre, pour une durée d'un an à compter de la fin de la 3^{ème} édition du Grand Pitch.

L'autorisation concédée à Pépites Emploi ! par le/la participant.e au titre de son droit d'auteur sur son intervention est cédée pour le territoire français et pour toute la durée des droits d'auteur telle que prévue par la loi française portant code de la propriété intellectuelle.

L'autorisation concédée à Pépites Emploi ! par le participant au titre de son droit à l'image est cédée pour le territoire français et pour une durée de 10 ans.

Si les participant.e.s le souhaitent, leurs vidéos, photos, témoignages et portraits pourront être détruit.e.s (sur demande expresse et écrite) au bout d'un an, à compter du deuxième anniversaire de l'événement.

Lors du séminaire - Accélérateur de talents, des photos et des vidéos seront prises. Les personnes présentes acceptent d'être prises en photo ou vidéo, de manière organisée ou non sur le lieu.

Article 10 – Utilisation des données personnelles

Le/la participant.e au Grand Pitch dont le projet aura été sélectionné comme le meilleur par le jury et le grand public autorise Pépites Emploi !, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser son nom et prénom sur les réseaux sociaux pour une durée d'un an à compter de la publication des résultats.

Les informations recueillies auprès des participant.e.s du Grand Pitch font l'objet d'un traitement informatique réalisé par Pépites Emploi ! qui est destiné à ses services. Ce traitement a pour finalité la gestion administrative du Grand Pitch, la réalisation de statistiques sur les participant.e.s et l'envoi d'informations pratiques relatives à l'organisation du Grand Pitch.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, le/la participant.e dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent.

Il/Elle dispose également d'un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données le concernant.

Article 11 – Accessibilité du règlement au Grand Pitch

Le présent règlement peut être demandé aux organisateur.ice.s du Grand Pitch (cf. Yohanna Chemouny : yohanna@pepitesemploi.com / Arnaud Drugy : arnaud@pepitesemploi.com) ou à l'adresse postale suivante : Pépites Emploi – 21 rue Béranger 75003 Paris

Article 12 – Loi applicable et opposabilité du règlement

Le présent règlement est soumis au droit français.

Le fait de participer au Grand Pitch implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à :

Signature

Le :